



## 149172 - Sur quoi le prieur doit-il porter son regard quand il est en posture assise entre deux prosternations

---

### question

Quand, au cours de mes prières, je reste en posture assise entre deux prosternations, je remue mon index et dis : Maître ! Pardonne-moi. Accorde-moi Ta miséricorde. Guide-moi. Donne-moi la quiétude. Je voudrais savoir si, en disant cela, je dois regarder mon index comme cela se fait au cours du tashahhoud (une invocation dite au milieu et à la fin de la prière) ou diriger mon regard ailleurs ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

On a déjà cité dans le cadre de la réponse donnée à la question n°131579 la divergence des ulémas à propos de la position de la main droite entre les deux prosternations, à savoir : faut-il la placer sur la cuisse ou en remuer l'index comme on le fait au cours du tashahhoud ?

Quand le prieur observe la posture assise entre deux prosternations ou au cours du tashahhoud, il dirige son regard vers son index. Des ulémas disent qu'il doit regarder son bassin.

An-Nassai (1160) a rapporté d'après Abdoullah ibn Omar (P.A.a) une description de la manière de prier du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dans laquelle il dit : **Il posa sa main droite sur sa cuisse droite et pointa son index vers la qibla et dirigea son regard vers son doigt en sa direction.** Hadith jugé authentique par al-Albani dans Sahih an-Nassaie.

Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes : **Sur quoi le prieur doit porter son regard quand il prie ?**

Voici sa réponse : **Selon la Sunna, on doit diriger son regard vers l'endroit où l'on va se prosterner.**



Qu'on soit en posture debout ou en posture de gèneuflexion. Quand on en arrive à la posture assise, son regard doit suivre la direction pointée par son index. Ceci s'applique aussi bien pendant la récitation du tashahhoud qu'entre les deux prosternations. Le regard est fixé sur la direction pointée de l'index conformément à la pratique du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui). Madjmou fatwa d'Ibn Baz (29/241).

Cheikh Ibn Djibrine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé sur la question de savoir si le prieur doit diriger son regard pendant le tashahhoud vers son lieu de prosternation ou vers son index déployé en guise d'expression de l'unicité d'Allah ?

Voici sa réponse : Quand on observe la posture assiste entre deux prosternations ou pour réciter le tashahhoud, on regarde son indexe ou ses mains. Quand on est debout, on regarde l'endroit où l'on va se prosterner. On se comporte de cette manière afin de ne pas être dispersé et d'éviter que des illusions et obsessions nous envahissent au cours de notre prière. Charh oumdatou al-ahkaam (21/14).

Dans al-Madjmou, an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a cité des chafites selon lesquels quand le prieur est en posture assise, il dirige son regard vers son bassin. Dans al-Mabsout, as-Sarakhsi attribue le même avis à at-Tahawi (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde).

Allah le sait mieux.